



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Communiqué de presse - 10 février 2015

Plan d'exposition au bruit de l'agglomération de Mont de Marsan

Depuis plusieurs années, la Fédération SEPANSO Landes demandait la révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'agglomération montoise. Faute d'être entendue, une requête a été adressée au Tribunal administratif de Pau le 24 septembre 2013.

Le Tribunal administratif de Pau a fait droit à notre demande par son jugement en date du 27 janvier 2015 (Dossier 1301663-2) :

- Article 1er : La décision par laquelle le préfet des Landes a implicitement rejeté la demande de révision du plan d'exposition au bruit de la base aérienne de Mont-de-Marsan est annulée.
- Article 2 : Il est prescrit au préfet des Landes de mettre en œuvre la procédure de révision de ce plan selon les formes prévues aux articles R. 147-6 et suivants du code de l'urbanisme.
- Article 3 : L'Etat versera à l'association SEPANSO LANDES la somme de 100 € (cent euros) au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

La SEPANSO 40 a écrit au préfet le 9 février 2015 pour le prier de bien vouloir signer l'arrêté ordonnant la révision du Plan d'Exposition au Bruit dans les meilleurs délais.

La SEPANSO 40, estimant qu'il convient de réunir au préalable la Commission consultative de l'environnement, prévue à l'article L.147-3 du Code de l'Urbanisme, prie par ailleurs le préfet bien vouloir organiser cette réunion.

Contact : Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Vice-Président Fédération SEPANSO Aquitaine
Administrateur France Nature Environnement
Membre du Comité Economique et Social Européen
00 33 (0)5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>